



## **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE LUNDI 29 MAI 2023 À 20 H EN LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE**

### **SONT PRÉSENTS :**

M<sup>mes</sup> Janie Tremblay, conseillère  
Louise Savignac, conseillère  
Chantal Riopel, conseillère

MM. Jean-Sébastien Hénault, conseiller  
Denis Bernier, conseiller  
Robert Groulx, conseiller

Formant quorum sous la présidence de M. Robert Bibeau, maire

### **SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

M. Claude Crépeau, directeur général  
Me Louis-André Garceau, greffier  
M<sup>me</sup> Véronique Goyette, directrice des communications

### **LA SÉANCE EST OUVERTE**

#### **1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM**

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte.

#### **2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

##### **2.1 2023-05-197 ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 29 MAI 2023 – ADOPTION**

**Sur la proposition de Janie Tremblay  
Appuyée par Robert Groulx**

#### **IL EST RÉSOLU DE :**

**ADOPTER** l'ordre du jour tel que déposé.

#### **1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM**

#### **2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2.1 Ordre du jour de la séance ordinaire du 29 mai 2023 – Adoption

#### **3.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2023 – Adoption

#### **4.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

#### **5.0 DÉPÔT DE DOCUMENTS**

5.1 Procès-verbal de correction – Avis de motion, présentation et dépôt pour le Règlement 2221-2023 et procès-verbal du 27 février 2023 (point 8.2.3)

## **6.0 URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

- 6.1 Demande de certificat d'autorisation (PIIA) – 180, rue de la Visitation – Recommandation 31 CCU 23

## **7.0 AFFAIRES COURANTES**

### **7.1 ADMINISTRATION**

- 7.1.1 Approbation – Rapport des dépenses – Période du 26 avril 2023 au 24 mai 2023
- 7.1.2 Approbation – Entente entre la Ville de Saint-Charles-Borromée et HGBR Immobilier
- 7.1.3 Approbation – Modification à la Politique administrative et salariale des cadres – 2021-2026 (P04-2021)
- 7.1.4 Octroi de contrat – Enseigne électronique – Intersection rue de la Visitation et chemin du Golf Est
- 7.1.5 Fin de la période de probation – Conseillère en communication – Service des communications
- 7.1.6 Approbation – Modification à la Politique de remboursement des frais de représentation et de déplacement (P33-2020)
- 7.1.7 Approbation – Reconduction du Programme d'aide financière pour la revitalisation de l'affichage commercial (PR23-2018)
- 7.1.8 Approbation – Acte de servitude – Hydro-Québec – Secteur Flavie-Poirier

### **7.2 PRÉVENTION DES INCENDIES**

### **7.3 TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE**

- 7.3.1 Autorisation – Fourniture de produits chimiques – Mandat d'achats regroupés
- 7.3.2 Approbation – Demande d'avenant n° 4 – Projet Visitation – Les Services EXP
- 7.3.3 Octroi de contrat – Fourniture des éléments de signalisation – Phase II du projet de conversion et amélioration de la signalisation
- 7.3.4 Octroi de contrat – Travaux de modifications du fossé longeant le sentier multifonctionnel du chemin du Golf Est (AOP2023-07)
- 7.3.5 Octroi de contrat – Services professionnels en architecture et ingénierie – Agrandissement et rénovation du garage municipal (AOP2023-04)

### **7.4 LOISIR, PARCS ET COMMUNAUTÉ**

- 7.4.1 Octroi de contrat – Aménagement de la piste de BMX
- 7.4.2 Autorisation de paiements – Entretien des aménagements paysagers de la Ville de Saint-Charles-Borromée – Maison et jardins Antoine-Lacombe inc.

7.4.3 Autorisation – Embauches supplémentaires moniteurs – Camp de jour 2023

7.4.4 Autorisation – Dépenses liées à l'aménagement d'une aire de jeux – Parc Saint-Jean-Bosco – Source de financement

## **7.5 REQUÊTES**

7.5.1 Approbation – Demande de publication Journal Lanaudart

7.5.2 Autorisation – Prêt de matériel et tenue d'une activité – Carrefour jeunesse-emploi de D'Autray-Joliette

7.5.3 Octroi de soutien financier – Fondation Claude-Édouard Héту – Journée Entreprises en famille

## **8.0 RÉGLEMENTATION**

### **8.1 PREMIER PROJET – ADOPTION**

8.1.1 Premier projet de règlement 2179-1-2023 – Modifiant le règlement de démolition 2179-2021 afin de revoir les modalités relatives aux garanties – Adoption

### **8.2 AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT**

8.2.1 Règlement 2179-1-2023 – Modifiant le règlement de démolition 2179-2021 afin de revoir les modalités relatives aux garanties – Avis de motion, présentation et dépôt

8.2.2 Règlement 2234-2023 – Modifiant le règlement 726-1996 concernant la circulation et le stationnement – Avis de motion, présentation et dépôt

### **8.3 SECOND PROJET – ADOPTION**

8.3.1 Second projet de règlement 2207-2-2023 – Modifiant le règlement de zonage 2207-2022 afin de corriger certaines irrégularités soulevées par le Service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire – Adoption

8.3.2 Second projet de règlement 2207-3-2023 – Modifiant le règlement de zonage 2207-2022 afin de créer la zone C-6-1 à même la zone C-6 et d'y préciser des normes spécifiques pour les bâtiments accessoires – Adoption

### **8.4 RÉGLEMENT FINAL**

8.4.1 Règlement 2210-1-2023 – Modifiant le règlement de permis et certificats 2210-2022 afin de corriger certaines irrégularités soulevées par le Service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire – Adoption

8.4.2 Règlement 2211-1-2023 – Modifiant le règlement de condition d'émission de permis et certificats 2211-2022 afin de permettre l'émission de permis dans le cas d'une rue projetée – Adoption

8.4.3 Règlement 2208-1-2023 – Modifiant le règlement de lotissement 2208-2022 afin d'y apporter certains correctifs – Adoption

## **9.0 DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE**

## **10.0 LEVÉE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

## **3.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**3.1**  
2023-05-198

### **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> MAI 2023 – ADOPTION**

**ATTENDU** qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2023 a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la tenue de celle-ci, dispensant ainsi le greffier d'en faire lecture.

**Sur la proposition de Chantal Riopel**  
**Appuyée par Denis Bernier**

**IL EST RÉSOLU DE :**

**APPROUVER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2023, tel qu'il a été rédigé, et le faire signer par le greffier et le maire ou par le membre du conseil qui présidait celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

## **4.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Le président de la séance, monsieur le maire, Robert Bibeau invite les personnes présentes à poser des questions sur l'ordre du jour et l'administration en général.

Trois citoyens s'adressent au conseil concernant divers sujets.

## **5.0 DÉPÔT DE DOCUMENTS**

**Le conseil prend acte du dépôt des documents suivants, à savoir :**

5.1 Procès-verbal de correction – Avis de motion, présentation et dépôt pour le Règlement 2221-2023 et procès-verbal du 27 février 2023 (point 8.2.3)

## **6.0 URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

**6.1**  
2023-05-199

### **DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION (PIIA) – 180, RUE DE LA VISITATION – RECOMMANDATION 31 CCU 23**

**ATTENDU** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (**31 CCU 23**), lors de la réunion du 15 mai 2023, à l'égard de la demande de certificat d'autorisation en vertu du *Règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA) concernant le 180, rue de la Visitation.

**Sur la proposition de Louise Savignac**  
**Appuyée par Chantal Riopel**

**IL EST RÉSOLU DE :**

**D'ACCEPTER** les travaux d'affichage au numéro 180, rue de la Visitation (lot numéro 4 560 648) par la Société « Harnois Groupe Immobilier inc. »,

conformément aux plans déposés par JB Enseignes et datés du 20 décembre 2022 (31 CCU 23).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**7.0 AFFAIRES COURANTES**

**7.1 ADMINISTRATION**

**7.1.1**  
2023-05-200

**APPROBATION – RAPPORT DES DÉPENSES – PÉRIODE DU 26 AVRIL 2023 AU 24 MAI 2023**

**ATTENDU** que le directeur général, en vertu du *Règlement 2111-2018 en matière de délégation de pouvoir, contrôle et suivi budgétaire*, doit déposer périodiquement un rapport des dépenses qui ont été autorisées.

**Sur la proposition de Robert Groulx**  
**Appuyée par Janie Tremblay**

**IL EST RÉSOLU DE :**

**APPROUVER** les paiements effectués mentionnés dans les listes annexées à la présente résolution pour la période du 26 avril 2023 au 24 mai 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**7.1.2**  
2023-05-201

**APPROBATION – ENTENTE ENTRE LA VILLE DE SAINT-CHARLES-BORROMÉE ET HGBR IMMOBILIER**

**ATTENDU** le sommaire décisionnel AJG-23-04 préparé par Me Louis-André Garceau, greffier et directeur du Service des affaires juridiques et du greffe, lequel a pour objet la conclusion d'une entente avec HGBR Immobilier permettant l'ajout de deux (2) cases de stationnement au 500, boulevard L'Assomption Ouest tel que statué par la résolution 2023-04-139.

**Sur la proposition de Louise Savignac**  
**Appuyée par Chantal Riopel**

**IL EST RÉSOLU DE :**

**APPROUVER** le projet d'entente à intervenir entre la Ville et HGBR Immobilier lequel a pour objet d'autoriser l'ajout de deux (2) cases de stationnement au bénéfice du 500, boulevard L'Assomption Ouest lesquelles empiètent sur l'emprise municipale, celui-ci étant joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante; et

**AUTORISER** monsieur le maire et le greffier à signer pour et au nom de la Ville cette entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**7.1.3**  
2023-05-202

**APPROBATION – MODIFICATION À LA POLITIQUE ADMINISTRATIVE ET SALARIALE DES CADRES – 2021-2026 (P04-2021)**

**ATTENDU** le sommaire décisionnel AJG-23-05 préparé par Me Louis-André Garceau, greffier et directeur du Service des affaires juridiques et du greffe

concernant une modification à la *Politique administrative et salariale des cadres 2021-2026*, laquelle a pour objet d'établir la façon de régulariser le traitement du solde des banques de congés à la fin de la période de référence (30 juin) en y ajoutant l'article 10.11.2; et

**ATTENDU** qu'une telle modification au même effet a déjà été autorisée par le conseil municipal en regard de la *Convention collective* qui lie la Ville et le Syndicat tel qu'en fait foi la résolution 2023-05-178.

**Sur la proposition de Janie Tremblay  
Appuyée par Robert Groulx**

**IL EST RÉSOLU DE :**

**MODIFIER** la *Politique administrative et salariale des cadres* actuellement en vigueur (2021-2026) en y ajoutant l'article 10.11.2 tel que proposé au sommaire décisionnel AJG-23-05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**7.1.4**  
2023-05-203

**OCTROI DU CONTRAT – ENSEIGNE ÉLECTRONIQUE – INTERSECTION RUE DE LA VISITATION ET CHEMIN DU GOLF OUEST**

**ATTENDU** le sommaire décisionnel COM-23-02 préparé par madame Véronique Goyette, directrice du Service des communications et adjointe de direction générale, concernant l'octroi d'un contrat pour la fabrication d'une deuxième enseigne électronique; et

**CONSIDÉRANT** l'aide financière du gouvernement du Québec du Programme Climat municipalités – Phase 2 qui permettra la conception de la place publique à l'intersection de la rue de la Visitation et du chemin du Golf Ouest.

**Sur la proposition de Janie Tremblay  
Appuyée par Robert Groulx**

**IL EST RÉSOLU DE :**

**OCTROYER** le contrat de fabrication d'une enseigne électronique à Posimage pour un montant de 63 265 \$, taxes en sus, sur la base d'une proposition datée du 22 septembre 2022 en plus de la préparation des plans et devis et l'assistance terrain requise pour la base de béton qui sera réalisée par BLR Excavation, pour un montant complémentaire de 1 845 \$, taxes en sus.

**FINANCER** cette dépense à même la subvention du programme Climat 2 ou à défaut l'excédent affecté projet Visitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**7.1.5**  
2023-05-204

**FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION – CONSEILLÈRE EN COMMUNICATION – SERVICE DES COMMUNICATIONS**

**ATTENDU** que le conseil municipal a procédé à la nomination de madame Audray Bélanger au poste de conseillère en communication au Service des communications, tel qu'en fait foi la résolution 2022-12-368 laquelle nomination est assujettie à une période de probation de 790 heures travaillées; et

**ATTENDU** le rapport d'évaluation complété par madame Véronique Goyette, directrice du Service des communications et adjointe de direction générale, lequel est joint au sommaire COM-23-03.

**Sur la proposition de Janie Tremblay**  
**Appuyée par Robert Groulx**

**IL EST RÉSOLU DE :**

**CONFIRMER** la nomination de madame Audray Bélanger au poste de conseillère en communication au Service des communications, suite à la réussite de sa période de probation laquelle se termine le 1<sup>er</sup> juin 2023 conformément à la *Convention collective* en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**7.1.6**  
2023-05-205

**APPROBATION – MODIFICATION À LA POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE REPRÉSENTATION ET DE DÉPLACEMENT (P33-2020)**

**ATTENDU** l'adoption de la *Politique de remboursement des frais de représentation et de déplacement* (P33-2020) le 15 juin 2020 par la résolution 2020-06-159;

**ATTENDU** le renouvellement de la *Convention collective* entre la Ville et le Syndicat local; et

**ATTENDU** qu'il y a lieu de modifier cette *Politique* afin de référer à la *Convention collective* en vigueur pour le remboursement des frais de kilométrage.

**Sur la proposition de Janie Tremblay**  
**Appuyée par Robert Groulx**

**IL EST RÉSOLU DE :**

**APPROUVER** la modification de la *Politique de remboursement des frais de représentation et de déplacement* (P33-2020) concernant le remboursement des frais de kilométrage parcouru (paragraphe b) de l'article 7.2) en indiquant que ce sera celui décrété par la *Convention collective* en vigueur entre la Ville et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4367.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**7.1.7**  
2023-05-206

**APPROBATION – RECONDUCTION DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA REVITALISATION DE L'AFFICHAGE COMMERCIAL (PR23-2018)**

**ATTENDU** le sommaire décisionnel UAT-23-01 préparé par monsieur Jonathan Rondeau, directeur du Service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire;

**ATTENDU** l'adoption du *Programme d'aide financière pour la revitalisation de l'affichage commercial* (PR23-2018), le 4 juin 2018 par la résolution 2018-06-262; et

**CONSIDÉRANT** que la revitalisation de l'affichage commercial devrait être une priorité afin d'assurer un paysage urbain de qualité sur les artères commerciales.

**Sur la proposition de Louise Savignac**  
**Appuyée par Chantal Riopel**

**IL EST RÉSOLU DE :**

**RECONDUIRE** le *Programme d'aide financière pour la revitalisation de l'affichage commercial* (PR23-2018) tout en le bonifiant, notamment au 3<sup>e</sup> paragraphe de l'article 8 en retirant l'exigence de soumettre deux soumissions, et en le prolongeant jusqu'au 31 décembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**7.1.8**  
2023-05-207

**APPROBATION – ACTE DE SERVITUDE – HYDRO-QUÉBEC – SECTEUR FLAVIE-POIRIER**

**ATTENDU** le sommaire décisionnel AJG-23-07 préparé par Me Louis-André Garceau, greffier et directeur du Service des affaires juridiques et du greffe lequel concerne une servitude consentie par la Ville à Hydro-Québec (Bell) par consentement pour le secteur Flavie-Poirier; et

**ATTENDU** le projet d'acte préparé par Me Marianne De Bellefeuille, notaire, lequel est conforme au consentement signé par la Ville.

**Sur la proposition de Louise Savignac**  
**Appuyée par Chantal Riopel**

**IL EST RÉSOLU DE :**

**APPROUVER** le projet d'acte de servitude préparé par Me Marianne De Bellefeuille, notaire, à la demande d'Hydro-Québec (Bell) pour la construction d'un réseau électrique sur une partie des lots 6 157 702, 6 397 888, 6 448 099, 6 448 103, 6 448 118 et 6 462 451 appartenant à la Ville comme suite et conséquence du consentement donné au préalable ainsi qu'à la résolution 2023-04-116; et

**AUTORISER** monsieur le maire et le greffier à signer pour et au nom de la Ville cet acte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**7.2**

**PRÉVENTION DES INCENDIES**

**7.3**

**TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE**

**7.3.1**  
2023-05-208

**AUTORISATION – FOURNITURE DE PRODUITS CHIMIQUES – MANDAT D'ACHATS REGROUPÉS**

**ATTENDU** le sommaire décisionnel TPG-23-06 préparé par monsieur Jonathan Marion, directeur du Service des travaux publics et du génie;

**ATTENDU** que la Ville de Saint-Charles-Borromée a adhéré, depuis 2018, au « Regroupement d'achats Rive-Nord », un regroupement de municipalités et de régies d'aqueduc pour l'achat de produits chimiques servant au traitement de l'eau potable; et

**CONSIDÉRANT** que les municipalités ou régies d'aqueduc de ce regroupement sont mandatées à tour de rôle pour mener à terme le processus d'appel d'offres public pour la fourniture de ces produits chimiques.



**Sur la proposition de Janie Tremblay  
Appuyée par Chantal Riopel**

**IL EST RÉSOLU DE :**

**MANDATER** la Ville de Terrebonne afin de procéder à un appel d'offres public pour la fourniture d'une partie des produits chimiques requis au traitement de l'eau potable pour l'année 2024-2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**7.3.2**  
2023-05-209

**APPROBATION – DEMANDE D'AVENANT NO 4 – PROJET VISITATION – LES SERVICES EXP**

**ATTENDU** que le projet de réfection d'une partie de la rue de la Visitation (Axe des Générations) est un projet d'envergure et que la Ville souhaite mettre en place toutes les mesures appropriées afin de minimiser ses impacts;

**ATTENDU** qu'une de ces mesures est l'ajout d'une ressource qui jouera le rôle d'agent de liaison pour effectuer la coordination entre les interventions réalisées au chantier et leur exécution, le tout afin de laisser davantage de temps aux surveillants(es) de chantier pour surveiller l'aspect technique du projet;

**ATTENDU** la proposition faite par Les Services EXP en ce sens; et

**ATTENDU** le sommaire décisionnel SGTP-23-03 préparé par monsieur Jonathan Marion, directeur du Service des travaux publics et génie.

**Sur la proposition de Chantal Riopel  
Appuyée par Denis Bernier**

**IL EST RÉSOLU DE :**

**APPROUVER** l'avenant n° 4 au contrat actuellement en vigueur entre la Ville et Les Services EXP pour la proposition d'une ressource supplémentaire pour suivi administratif au montant de 22 600 \$, plus taxes; et

**FINANCER** cette dépense à même le règlement d'emprunt décrétant la réalisation de ce projet ainsi que son financement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**7.3.3**  
2023-05-210

**OCTROI DE CONTRAT – FOURNITURE DES ÉLÉMENTS DE SIGNALISATION – PHASE II DU PROJET DE CONVERSION ET AMÉLIORATION DE LA SIGNALISATION**

**ATTENDU** le sommaire décisionnel SGTP-23-04 préparé par monsieur Jonathan Marion, directeur du Service des travaux publics et génie, concernant le projet de conversion et amélioration de la signalisation;

**ATTENDU** que ce projet a été planifié pour se réaliser sur trois ans et que la première phase s'est réalisée en 2022;

**ATTENDU** que la deuxième phase a débuté plus rapidement afin notamment de compléter le secteur sud avant le début du projet de réfection d'une partie de la rue de la Visitation;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de poursuivre cette deuxième phase en procédant à l'acquisition du matériel nécessaire pour le faire; et

**ATTENDU** les demandes de prix faites en conséquence.

**Sur la proposition de Chantal Riopel  
Appuyée par Denis Bernier**

**IL EST RÉSOLU DE :**

**OCTROYER** à Spectralite/Signoplus le contrat pour la fourniture des éléments de signalisation pour compléter la deuxième phase du projet de conversion et amélioration de la signalisation pour un montant de 30 333,15 \$ (taxes en sus); et

**AUTORISER** un transfert budgétaire de 10 000 \$ du poste 02-350-00-521 au poste 02-350-00-640.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**7.3.4**  
2023-05-211

**OCTROI DE CONTRAT – TRAVAUX DE MODIFICATIONS DU FOSSÉ LONGEANT LE SENTIER MULTIFONCTIONNEL DU CHEMIN DU GOLF EST (AOP2023-07)**

**ATTENDU** le sommaire décisionnel SGTP-23-05 préparé par monsieur Jonathan Marion, directeur du Service des travaux publics et génie, concernant l'octroi d'un contrat pour les travaux de modifications du fossé longeant le sentier multifonctionnel du chemin du Golf Est (AOP2023-07); et

**ATTENDU** les soumissions reçues, leur ouverture et le rapport d'analyse fait par la firme Groupe Laurence.

**Sur la proposition de Chantal Riopel  
Appuyée par Denis Bernier**

**IL EST RÉSOLU DE :**

**OCTROYER** à la firme Les Excavations Michel Chartier inc. (NEQ 1141743980) le contrat pour les travaux de modifications du fossé longeant le sentier multifonctionnel du chemin du Golf Est (AOP2023-07), cette firme ayant déposé la plus basse soumission conforme aux documents contractuels au montant de 349 432,02 \$, taxes incluses, l'octroi de ce contrat étant conditionnel à l'approbation et la promulgation d'un règlement d'emprunt décrétant cette dépense et pourvoyant à son financement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**7.3.5**  
2023-05-212

**OCTROI DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE ET INGÉNIERIE – AGRANDISSEMENT ET RÉNOVATION DU GARAGE MUNICIPAL (AOP2023 04)**

**ATTENDU** le sommaire décisionnel TPG-23-07 préparé par monsieur Jonathan Marion, directeur du Service des travaux publics et génie, concernant l'octroi d'un contrat de services professionnels en architecture et ingénierie pour l'agrandissement et la rénovation du garage municipal (AOP2023-04); et

**ATTENDU** les soumissions reçues et leur analyse faite par le comité constitué à cette fin.

**Sur la proposition de Denis Bernier  
Appuyée par Chantal Riopel**

**IL EST RÉSOLU DE :**

**OCTROYER** au consortium Louis Morrisette/Massicotte Maloney, architectes/GBI experts-conseils inc. le contrat de services professionnels en architecture et ingénierie concernant l'agrandissement et la rénovation du garage municipal (AOP2023-04), cette firme ayant déposé la soumission ayant obtenu le meilleur pointage conformément aux documents contractuels au montant de 574 874,43 \$, taxes incluses; et

**FINANCER** cette dépense à même le règlement d'emprunt qui la décrète et qui pourvoit à son financement ainsi que par une aide financière provenant du programme PRACIM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**7.4**

**LOISIR, PARCS ET COMMUNAUTÉ**

**7.4.1**

2023-05-213

**OCTROI DE CONTRAT – AMÉNAGEMENT DE LA PISTE DE BMX**

**ATTENDU** l'intention du conseil municipal de procéder à l'aménagement d'une piste de BMX;

**ATTENDU** les démarches préliminaires entreprises afin de réaliser ce projet tel qu'en fait foi le sommaire décisionnel LPC-23-05 préparé par madame Véronique Houle, coordonnatrice au Service du loisir, des parcs et de la communauté; et

**ATTENDU** qu'il y a lieu de s'adjoindre une ressource spécialisée afin d'accompagner les services dans l'élaboration de ce projet.

**Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault  
Appuyée par Denis Bernier**

**IL EST RÉSOLU DE :**

**OCTROYER** un contrat à la firme Flowparc afin de réaliser la phase 1 (conception préliminaire) de l'aménagement de la piste de BMX au montant de 7 500 \$ (taxes en sus) et que cette dépense soit financée à même l'excédent accumulé non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**7.4.2**

2023-05-214

**AUTORISATION DE PAIEMENTS – ENTRETIEN DES AMÉNAGEMENTS  
PAYSAGERS DE LA VILLE DE SAINT-CHARLES-BORROMÉE – MAISON ET  
JARDINS ANTOINE-LACOMBE INC.**

**ATTENDU** l'entente entre la Ville et la Maison et jardins Antoine-Lacombe inc. concernant notamment la fourniture de main-d'œuvre pour l'entretien des aménagements paysagers municipaux;

**ATTENDU** qu'il a été convenu de réserver une somme de 100 000 \$ à cette fin contre laquelle un crédit de 12 000 \$ a été appliqué pour l'année 2023; et

**ATTENDU** qu'il y a lieu de procéder au premier versement en conséquence.

**Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault  
Appuyée par Denis Bernier**

**IL EST RÉSOLU DE :**

**AUTORISER** le versement d'une somme de 44 022,50 \$ à la Maison et jardins Antoine-Lacombe inc. et un autre du même montant en date du 1<sup>er</sup> août 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**7.4.3**  
2023-05-215

**AUTORISATION – EMBAUCHES SUPPLÉMENTAIRES MONITEURS – CAMP DE JOUR 2023**

**ATTENDU** que le camp de jour Bosco connaît une popularité sans précédent pour l'été 2023;

**ATTENDU** que le conseil souhaite accueillir le maximum d'enfants charlois tout en respectant sa capacité d'accueil maximale; et

**ATTENDU** qu'il y a lieu de procéder à des embauches supplémentaires tel que plus amplement expliqué au sommaire décisionnel LPC-23-06 préparé par madame Véronique Houle, coordonnatrice au Service du loisir, des parcs et de la communauté.

**Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault  
Appuyée par Denis Bernier**

**IL EST RÉSOLU DE :**

**AUTORISER** l'embauche de dix (10) moniteurs (6 moniteurs réguliers et 4 moniteurs à l'intégration) pour le camp de jour 2023 aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel LPC-23-06.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**7.4.4**  
2023-05-216

**AUTORISATION – DÉPENSES RELIÉES À L'AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX D'EAU – PARC SAINT-JEAN-BOSCO – SOURCE DE FINANCEMENT**

**ATTENDU** le sommaire décisionnel numéro DGA-22-28, préparé par monsieur David Cousineau, directeur général adjoint, en date du 14 décembre 2022, concernant l'octroi d'un contrat pour la conception et l'aménagement d'une aire de jeux d'eau au parc Saint-Jean-Bosco;

**ATTENDU** le contrat octroyé à la firme Simexco pour la réalisation de ce projet tel qu'en fait foi la résolution 2022-12-413;

**ATTENDU** que le budget global établi pour la réalisation de ce projet est de 450 000 \$, dont 50 000 \$, pour compléter l'aménagement de l'aire de jeux d'eau; et

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'identifier la source de financement de cette partie du projet.

**Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault  
Appuyée par Denis Bernier**

**IL EST RÉSOLU DE :**

**PRENDRE** une somme de 50 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement non-affecté afin de financer les dépenses reliées à l'aménagement de l'aire de jeux d'eau du parc Saint-Jean-Bosco en lien avec la résolution 2022-12-413.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**7.5**

**REQUÊTES**

**7.5.1**

2023-05-217

**APPROBATION – DEMANDE DE PUBLICATION JOURNAL LANAUDART**

**ATTENDU** la correspondance de la part du journal Lanaudart sollicitant la Ville afin de contribuer à la diffusion de ce journal pour l'année 2023;

**ATTENDU** que les membres du conseil désirent répondre favorablement à cette demande; et

**CONSIDÉRANT** que les crédits sont disponibles au budget à cet effet.

**Sur la proposition de Janie Tremblay**  
**Appuyée par Jean-Sébastien Hénault**

**IL EST RÉSOLU DE :**

**APPROUVER** l'achat d'un forfait publicitaire de type *Occasionnel*, soit cinq publications bimensuelles par année dans l'une des deux pages d'accueil du média numérique au montant de 300 \$, proposé par le journal Lanaudart pour l'année 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**7.5.2**

2023-05-218

**AUTORISATION – PRÊT DE MATÉRIEL ET TENUE D'UNE ACTIVITÉ – CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE D'AUTRAY-JOLIETTE**

**ATTENDU** la demande du CJE de D'Autray-Joliette à l'effet de tenir une activité familiale de type BBQ, le 17 juin 2023; et

**ATTENDU** que cet évènement a été déplacé du Centre André-Hénault au parc Casavant-Desrochers.

**Sur la proposition de Janie Tremblay**  
**Appuyée par Jean-Sébastien Hénault**

**IL EST RÉSOLU DE :**

**AUTORISER** la tenue de cette activité gratuitement sur le terrain de baseball et à la patinoire du parc Casavant-Desrochers en cas de pluie et autoriser le prêt de matériel du Service du loisir, des parcs et de la communauté selon les disponibilités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**7.5.3**  
2023-05-219

**OCTROI DE SOUTIEN FINANCIER – FONDATION CLAUDE-ÉDOUARD HÉTU – JOURNÉE ENTREPRISES EN FAMILLE**

**ATTENDU** la demande reçue de la part de la Fondation Claude-Édouard Héту (ci-après nommée : la « Fondation »), requérant un soutien financier de la part de la Ville dans le cadre de la troisième édition de la journée Entreprises en famille;

**ATTENDU** que les membres du conseil désirent encourager la tenue de cet évènement organisé par la Fondation; et

**CONSIDÉRANT** que les crédits sont disponibles au budget à cet effet.

**Sur la proposition de Janie Tremblay**  
**Appuyée par Jean-Sébastien Hénault**

**IL EST RÉSOLU DE :**

**VERSER** la somme de 250 \$ à la Fondation à titre de soutien financier dans le cadre de la troisième édition de la journée Entreprises en famille qui a eu lieu le 28 mai 2023 au parc Lépine-Frenette à Joliette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**8.0**

**RÉGLEMENTATION**

**8.1**

**PREMIER PROJET – ADOPTION**

**8.1.1**  
2023-05-220

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2179-1-2023 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE DÉMOLITION 2179-2021 AFIN DE REVOIR LES MODALITÉS RELATIVES AUX GARANTIES – ADOPTION**

**ATTENDU** l'adoption par le conseil municipal du règlement 2179-2021;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'apporter certaines modifications au niveau de la compensation qui doit être versée lors de la démolition d'un immeuble (calcul et exigibilité) ainsi qu'en ce qui concerne la gestion de la garantie financière qui doit être déposée par le promoteur; et

**ATTENDU** le projet de règlement 2179-1-2023 soumis en conséquence.

**Sur la proposition de Louise Savignac**  
**Appuyée par Chantal Riopel**

**IL EST RÉSOLU DE :**

**ADOPTER** le premier projet de règlement 2179-1-2023 modifiant le règlement de démolition 2179-2021 afin de revoir les modalités relatives aux garanties; et

**TENIR** une consultation publique quant à l'objet et aux conséquences de ce règlement, conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

## **8.2 AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT**

### **8.2.1 DÉPÔT**

#### **RÈGLEMENT 2179-1-2023 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE DÉMOLITION 2179-2021 AFIN DE REVOIR LES MODALITÉS RELATIVES AUX GARANTIES – AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT**

Moi, Louise Savignac, conseillère municipale, donne un avis de motion à l'effet d'adopter, lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement 2179-1-2023 modifiant le règlement de démolition 2179-2021 afin de revoir les modalités relatives aux garanties.

Ce projet de règlement a pour objet d'apporter certaines modifications au niveau de la compensation qui doit être versée lors de la démolition d'un immeuble (calcul et exigibilité) ainsi qu'en ce qui concerne la gestion de la garantie financière qui doit être déposée par le promoteur.

Soyez avisés que le projet de règlement 2179-1-2023 modifiant le règlement de démolition 2179-2021 afin de revoir les modalités relatives aux garanties (ci-annexé) est déposé et disponible pour consultation.

### **8.2.2 DÉPÔT**

#### **RÈGLEMENT 2234-2023 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT 726-1996 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT – AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT**

Moi, Robert Groulx, conseiller municipal, donne un avis de motion à l'effet d'adopter, lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement 2234-2023 modifiant le règlement 726-1996 concernant la circulation et le stationnement.

L'objet du projet de règlement est de modifier l'annexe F (interdiction de stationnement) afin d'assurer la fluidité de la circulation et le respect des baies de stationnement qui ont été aménagées sur les rues Bousquet, Gouin et Boucher.

Soyez avisés que le projet de règlement 2234-2023 (ci-annexé) est déposé et disponible pour consultation.

## **8.3 SECOND PROJET – ADOPTION**

### **8.3.1 2023-05-221**

#### **SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 2207-2-2023 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2207-2022 AFIN DE CORRIGER CERTAINES IRRÉGULARITÉS SOULEVÉES PAR LE SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – ADOPTION**

**ATTENDU** l'adoption du premier projet de règlement 2207-2-2023 par la résolution 2023-05-194 lors de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2023 et la tenue d'une assemblée publique de consultation tenue ce jour; et

**ATTENDU** le dépôt du second projet de règlement 2207-2-2023 préalablement à la tenue de la séance.

**Sur la proposition de Louise Savignac  
Appuyée par Chantal Riopel**

**IL EST RÉSOLU DE :**

**ADOPTER** le second projet de règlement 2207-2-2023 modifiant le règlement de zonage 2207-2022 afin de corriger certaines irrégularités soulevées par le Service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire; et

**POURSUIVRE** le processus d'adoption tel que prévu par la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**8.3.2**  
2023-05-222

**SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 2207-3-2023 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2207-2022 AFIN DE CRÉER LA ZONE C-6-1 À MÊME LA ZONE C-6 ET D'Y PRÉCISER DES NORMES SPÉCIFIQUES POUR LES BÂTIMENTS ACCESSOIRES – ADOPTION**

**ATTENDU** l'adoption du premier projet de règlement 2207-3-2023 par la résolution 2023-05-192 lors de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2023 et la tenue d'une assemblée publique de consultation tenue ce jour; et

**ATTENDU** le dépôt du second projet de règlement 2207-3-2023 préalablement à la tenue de la séance.

**Sur la proposition de Louise Savignac**  
**Appuyée par Chantal Riopel**

**IL EST RÉSOLU DE :**

**ADOPTER** le second projet de règlement 2207-3-2023 modifiant le règlement de zonage 2207-2022 afin de créer la zone C-6-1 à même la zone C-6 et d'y préciser des normes spécifiques pour les bâtiments accessoires; et

**POURSUIVRE** le processus d'adoption tel que prévu par la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**8.4**

**RÈGLEMENT FINAL – ADOPTION**

**8.4.1**  
2023-05-223

**RÈGLEMENT 2210-1-2023 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PERMIS ET CERTIFICATS 2210-2022 AFIN DE CORRIGER CERTAINES IRRÉGULARITÉS SOULEVÉES PAR LE SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – ADOPTION**

**ATTENDU** l'adoption par le conseil municipal du règlement de permis et certificats 2210-2022;

**ATTENDU** le dépôt du projet de règlement 2210-1-2023 modifiant le règlement de permis et certificats 2210-2022, sa présentation et l'avis de motion donné lors de la séance du conseil municipal du 1<sup>er</sup> mai 2023;

**ATTENDU** que ce projet de règlement a pour objet de corriger les délais de validité de certains certificats et autres normes; et

**ATTENDU** que ce projet de règlement a été remis aux membres du conseil avant la tenue de la présente séance dans le délai légal pour le faire et qu'il est disponible pour consultation.

**Sur la proposition de Louise Savignac**  
**Appuyée par Chantal Riopel**

**IL EST RÉSOLU DE :**



**ADOPTER** le règlement 2210-1-2023 modifiant le règlement de permis et certificats 2210-2022 afin de corriger certaines irrégularités soulevées par le Service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**8.4.2**  
2023-05-224

**RÈGLEMENT 2211-1-2023 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONDITION D'ÉMISSION DE PERMIS ET CERTIFICATS 2211-2022 AFIN DE PERMETTRE L'ÉMISSION DE PERMIS DANS LE CAS D'UNE RUE PROJETÉE – ADOPTION**

**ATTENDU** l'adoption par le conseil municipal du règlement de permis et certificats 2211-2022;

**ATTENDU** le dépôt du projet de règlement 2211-1-2023 modifiant le règlement de condition d'émission de permis et certificats 2211-2022, sa présentation et l'avis de motion donné lors de la séance du conseil municipal du 1<sup>er</sup> mai 2023;

**ATTENDU** que ce projet de règlement a pour objet de permettre l'émission de permis de construction sur un lot ayant front sur une rue projetée ayant fait l'objet d'une entente entre le propriétaire de celle-ci et la Ville; et

**ATTENDU** que ce projet de règlement a été remis aux membres du conseil avant la tenue de la présente séance dans le délai légal pour le faire et qu'il est disponible pour consultation.

**Sur la proposition de Louise Savignac**  
**Appuyée par Chantal Riopel**

**IL EST RÉSOLU DE :**

**ADOPTER** le règlement 2211-1-2023 modifiant le règlement de condition d'émission de permis et certificats 2211-2022 afin de permettre l'émission de permis dans le cas d'une rue projetée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**8.4.3**  
2023-05-225

**RÈGLEMENT 2208-1-2023 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 2208-2022 AFIN D'Y APPORTER CERTAINS CORRECTIFS – ADOPTION**

**ATTENDU** l'adoption par le conseil municipal du règlement de lotissement 2208-2022;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'apporter certains correctifs au règlement de lotissement 2208-2022;

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné lors de la séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> mai 2023, qu'un premier projet de règlement a été adopté à cette même séance et qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 29 mai 2023; et

**ATTENDU** que le maire, monsieur Robert Bibeau a expliqué l'objet, la portée et les conséquences de l'adoption de ce règlement.

**Sur la proposition de Louise Savignac**  
**Appuyée par Chantal Riopel**

**IL EST RÉSOLU DE :**

**ADOPTER** la version finale du règlement 2208-1-2023 modifiant le règlement de lotissement 2208-2022 afin d'y apporter certains correctifs; et

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**9.0 DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le lundi 19 juin 2023 à 20 h.

**10.0 LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 21 h 12.

*(Signé)*

\_\_\_\_\_  
**M. Robert BIBEAU**  
Maire

*(Signé)*

\_\_\_\_\_  
**Me Louis-André GARCEAU, avocat**  
Greffier